

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 266

présenté par
Mme Billard, MM. Yves Cochet et Mamère

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 10 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à retirer l'ajout d'une nouvelle catégorie de public prioritaire qui ne sert à rien, dès lors que l'offre de logement locatif très social n'est pas assurée par la puissance publique.